

# DECLARATION DE PIEGEAGE

En mairie

Valable du 19/03/2025... au 19/03/2028.....

(Maximum trois ans)

Je soussigné ROSSI Nicolas

Domicilié 232 avenue du quercy 82400 Goudourville

Piégeur agréé sous le numéro : 1895

Déclare, afin de réguler les espèces classées nuisibles, me livrer à la pratique du piégeage conformément à l'Arrêté Ministériel au 29 janvier 2007, sur le territoire de la Commune de :

Goudourville

Sur les terrains appartenant à MM

MAGNE Jean-Christophe Sur l'ensemble des terrains EDF

Lieux-dits du piégeage \_\_\_\_\_

Je m'adjoindrai pour relever (et retendre ou non\*) mes pièges les personnes suivantes :

CUBILLÉ Guilhem N° 1884

\*Attention, seul un piégeur agréé peut retendre les pièges.

Visa du Maire  
Gérard BARROS



Fait à Goudourville

Le 19/03/2025

Signature

N.B : Le déclarant devra avoir obtenu délégation écrite des propriétaires des terrains, détenteurs du Droit de Destruction.

**Fait en double exemplaire**

# DECLARATION DE PIEGEAGE

En mairie

Valable du 19/03/2025 au 19/03/2028.....

(Maximum trois ans)

Je soussigné CUBILLÉ Guilhem

Domicilié 5 impasse jasmin 82400 Valence d'Agen

Piégeur agréé sous le numéro : 1884

Déclare, afin de réguler les espèces classées nuisibles, me livrer à la pratique du piégeage conformément à l'Arrêté Ministériel au 29 janvier 2007, sur le territoire de la Commune de :

Goudourville

Sur les terrains appartenant à MM

MAGNE Jean-Christophe Sur l'ensemble des terrains EDF

Lieux-dits du piégeage \_\_\_\_\_

Je m'adjoindrai pour relever (et retendre ou non\*) mes pièges les personnes suivantes :

ROSSI Nicolas N°1895

\*Attention, seul un piégeur agréé peut retendre les pièges.

Le Maire

Visa du Maire BARROS



Fait à Goudourville

Le 19/03/2025

Signature CUBILLÉ

N.B : Le déclarant devra avoir obtenu délégation écrite des propriétaires des terrains, détenteurs du Droit de Destruction.

**Fait en double exemplaire**